

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une Loi sur les jeunes délinquants mise à jour et d'abaisser l'âge minimal à 13 ans.

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants du centre de l'île de Vancouver. Elle est dédiée à la mémoire de Dawn Shaw, une petite fille qui a été violée et assassinée dans ma circonscription. Ils font remarquer que le système pénal actuel ne permet pas de protéger les enfants de nos collectivités, qui deviennent de plus en plus victimes d'agressions sexuelles.

Ils demandent que le Parlement prennent les mesures suivantes: que les peines contre les auteurs d'agressions sexuelles soient plus longues, qu'on modifie la loi interdisant les prélèvements d'ADN chez les personnes soupçonnées d'agressions sexuelles et que ces prélèvements soient conservés dans une base de données nationale. Ils demandent également que les noms des auteurs d'agressions sexuelles qui ont été libérés soient enregistrés auprès de la police et de la collectivité et soient distribués aux membres de la collectivité qui sont responsables d'enfants. Cette pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de ma circonscription est présentée à la Chambre des communes pour lui demander d'apporter ces changements.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition signée encore une fois par des centaines d'habitants du pays. Ils font remarquer qu'avec le projet de loi C-91 le gouvernement Mulroney désire mettre fin à l'octroi de licences pour la fabrication d'autres médicaments génériques au Canada, ce qui entraînera un coût énorme pour les programmes d'assurance-médicaments provinciaux et privés.

Ils demandent donc au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22 adopté en 1987, afin que les Canadiens puissent bénéficier de médicaments génériques moins chers et que les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés puissent continuer à fonctionner sans être contraints de demander des frais plus élevés ou de réduire la couverture de ces régimes.

[Français]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS LA SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de

Val-d'Or, Sullivan, Senneterre, Saint-Edmond et Rivière-Héva en Abitibi qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 427 et 434.

[Texte]

Question n^o 427—**Mme Copps:**

En ce qui concerne l'achat de nouvelles frégates pour les Forces armées canadiennes, quelles quantités d'acier sont-elles achetées pour le programme, et de quelles compagnies le sont-elles?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le maître d'oeuvre du projet de la frégate canadienne de patrouille, Saint John Shipbuilding Ltd. du Nouveau-Brunswick aura acheté environ 30 000 tonnes métriques d'acier d'ici la fin du projet. Les deux fournisseurs sont Algoma Steel Corporation Ltd. et Marshall Drummond McCall Inc.

Question n^o 434—**M. Peterson:**

En ce qui concerne la publicité de la Défense nationale diffusée à la télévision au Canada, a) (i) entre le 1^{er} janvier et le 15 septembre 1992, b) entre le 15 septembre et le 26 octobre 1992, dans chaque cas, (i) quel était le coût total de cette publicité, (ii) quel montant a été payé à même le budget de la Défense nationale?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): a) 86 334 \$; ii) totalité.